

OGEC ECOLE SAINT JEAN

Etablissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association

661 Avenue Charles Albert
73290 - LA MOTTE SERVOLEX
Tél : 04 79 25 41 67 - Fax : 04 79 25 14 63



Année Scolaire 2011-2012

Lettre annuelle d'informations

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Au seuil de la nouvelle année, l'organisme de Gestion (O.G.E.C. St Jean) souhaite vous informer des règles concernant les appels des diverses contributions conformément aux dispositions qui régissent les établissements d'enseignement privé catholique.

Vous trouverez, joints à la présente :

- **Le Règlement financier** qui vous donne des explications sur les tarifs proposés.
- **Le feuillet administration** à remplir avec attention.
- **La convention de scolarisation** qui précise les modalités de fonctionnement.
- **Une autorisation de prélèvement automatique.**

Tous ces documents sont à remplir et à nous retourner sous quinzaine pour valider vos inscriptions.

Quelques explications complémentaires :

Etudes : fonctionne uniquement sur abonnement annuel et dans la limite des places disponibles.

Abonnement annuel restauration : forfait annuel calculé sur le nombre de jours de classe pendant lesquels le restaurant scolaire est ouvert à l'exception des CE2, CM1 et CM2 pour qui les journées de ski sont décomptées. Facturé en début d'année en même temps que les contributions obligatoires, cet abonnement ne donne pas lieu à délivrance de carte.

Facturation complémentaire : Le conseil d'administration devant le nombre croissant d'élèves utilisant les services de l'établissement sans abonnement, ni ticket, a décidé de majorer de frais de facturation toutes les factures complémentaires éditées à destination des familles concernées.

Nous vous rappelons que l'organisme de gestion, composé uniquement de membres bénévoles, est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et suggestions concernant la gestion de l'école.

La solidarité est un des principes fondamentaux de l'enseignement catholique et l'école Saint Jean ne saurait faillir à cette règle. Aussi, si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement de manière à ce que nous puissions étudier ensemble toutes solutions vous permettant ainsi d'inscrire votre enfant librement et sans contrainte.

Vous voudrez bien nous retourner impérativement après les avoir complétés :

- La **convention de scolarisation** dont un double vous sera réexpédiée après signature par le chef d'établissement.
- Le feuillet **Administration** concernant vos choix d'abonnements et votre mode de règlement.
- La **demande d'autorisation de prélèvement complétée** accompagnée d'un **R.I.B.**
- **Un chèque** correspondant aux frais d'inscription (36 €) ou de réinscription (24€)

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ces quelques consignes destinées à faciliter le travail de tous ceux qui œuvrent à l'intérieur de notre établissement afin d'assurer à vos enfants une scolarisation dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil d'administration de l'O.G.E.C. St Jean